

Justificatif généré le 12/10/2022

Support de parution :



Date de parution :

12/10/2022

Département :

(93) Seine-Saint-Denis

URL de l'annonce :

www.actu-juridique.fr/a/19301526304393-2018J01559_2022-09-08

N° d'annonce :

19301526304393-2018J01559_2022-09-08

IFC-INSTALLATION FIBRE ET CABLE

Société à responsabilité limitée

6 Avenue Lenine, 93380 Pierrefitte-sur-Seine

R.C.S. : BOBIGNY 791 111 891

Activité : travaux d'installation électrique dans tous locaux

Tribunal de commerce de Bobigny

Arrêt de la Cour d'Appel – Autre arrêt de la Cour d'Appel

Jugement en date du 08 septembre 2022

Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny. Arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 08/09/2022, Prononce la nullité du jugement, Statuant par l'effet dévolutif de l'appel, Prononce à l'égard de M. Nordine Aliouche une mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale, pour une durée de 5 ans, Exclut du champ de la sanction la direction de la société Réseau IFC,